

Direction de la Démocratie, des Citoyen·nes et des Territoires
Service Égalité, Intégration, Inclusion

2022 DDCT DASES DAC 5 Subventions (134 500 euros) à 21 associations au titre de l'apprentissage du français et de l'intégration.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La maîtrise de la langue française est fondamentale et les formations linguistiques sont un levier essentiel dans le parcours d'intégration des personnes migrantes et étrangères : elles favorisent l'égalité réelle d'accès aux droits, à l'emploi, aux ressources éducatives et culturelles et répondent également à un enjeu majeur, celui d'offrir aux migrant·es les moyens de devenir les acteur·rices de la cité, dont la société d'accueil a besoin.

À ce titre, la collectivité parisienne apporte annuellement son soutien à environ 23 000 apprenant·es en leur faisant bénéficier de formations en français à visée sociale ou d'insertion professionnelle, au plus près de leurs besoins.

Afin de mettre en œuvre une politique municipale globale et cohérente en matière de formation linguistique, la collectivité s'attache à renforcer le soutien aux formations proposées par les associations, à soutenir les initiatives de coordination des acteurs et des dispositifs d'apprentissage du français, à améliorer l'information et l'offre sur les formations linguistiques destinées aux adultes migrants. L'ensemble des actions soutenues doivent permettre aux Parisien·nes qui ont des besoins en français, de bénéficier d'un véritable parcours d'apprentissage du français.

À ce titre, nous vous proposons de soutenir des projets portés par 21 associations dans le champ de l'apprentissage du français et de leurs activités connexes, qui s'articulent autour des 5 thèmes suivants :

- Formations linguistiques / Ateliers Sociolinguistiques : 22 actions portées par 13 associations pour un montant de **90 000 euros** .

- Actions linguistiques spécifiques : 2 actions portées par 2 associations pour un montant de

4 500 euros.

- Coordination linguistique et construction de parcours : 2 actions portées par 2 associations pour un montant de **6 500 euros.**

- Qualification des acteurs et développement d'outils au service du français : 3 actions portées par 3 associations pour un montant de **25 500 euros.**

- Accompagnement des résidents au sein des foyers de travailleurs migrants (FTM) et des résidences sociales issues du plan de traitement des FTM : 2 actions portées par une association pour un montant de **8 000 euros.**

Formations linguistiques / Ateliers Sociolinguistiques :

L'association Alphabétisation et Accompagnement des Ressortissants d'Afrique de l'Ouest (19377) intervient au sein des résidences sociales du 13^e arrondissement issues du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants. Le projet prévoit la poursuite des actions d'apprentissage du français, d'ateliers informatiques et de sorties culturelles.

Le montant de la subvention 2022 proposée est de 1 500 €.

Alpha IV (action localisée dans le 13^e arrondissement) a pour objectif de faciliter l'adaptation à la vie quotidienne en France d'adultes étrangers par l'enseignement oral ou écrit de la langue française et des connaissances élémentaires (des lois, des codes sociaux...). Elle propose des ateliers d'apprentissage de la langue française axés sur les thèmes de la vie quotidienne et les usages sociaux de la vie en France 3 fois par semaine.

Le montant de la subvention 2022 proposée est de 4 000 € dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs (2021-2023).

Les Amis de la Bienvenue (action localisée dans le 13^e arrondissement) est un lieu d'échanges et d'apprentissage autour d'une trentaine d'ateliers ciblant adultes et enfants. Il comprend des actions d'apprentissage du français pour adulte, des ateliers périscolaires pour des enfants scolarisés, une bibliothèque de prêt, un atelier écrivain public, un cercle de lecture et un groupe de paroles. L'action « Atelier Sociolinguistiques » propose à 75 personnes des ateliers d'apprentissage tout au long de l'année pour favoriser leur intégration sociale et propose également des activités culturelles. L'action d'accompagnement à la scolarité a pour objectifs d'offrir, aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'école. Cette action mise en place doit se conformer aux principes et aux objectifs de la charte nationale de l'accompagnement à la scolarité.

Le montant de la subvention 2022 totale proposée est de 3 000 € (1 000 € DDCT-SEII et 2 000 € DASES-SEPLEX) avec la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs (2022-2024).

Atouts Cours a pour objet d'accompagner l'intégration des migrants par l'apprentissage de la langue et de la culture française. L'association propose la mise en œuvre d'ateliers sociolinguistiques qui se distinguent par la mise en avant d'apprentissages socio-culturels (repérage dans l'espace et dans le temps, communication courante, travail, famille, santé, administration), des permanences d'écrivains publics comme acteurs du lien social et de l'insertion afin de favoriser l'intégration des personnes immigrées dans des situations d'illettrisme, d'analphabétisme et de non-maîtrise de la langue française et des ateliers d'accompagnement à l'insertion professionnelle comme moteur de prévention de lutte contre les discriminations visant à faciliter une insertion pérenne sur le marché du travail.

Le montant total de la subvention 2022 proposée est de 24 000 € (3 500 € DDCT-SEII / 14 500 € DASES-SEPLEX / 6 000 € DDCT-SPV) avec la signature d'une convention annuelle d'objectifs (2022-2024).

Le Centre d'information et d'animation du 7^e – Inter 7 (action localisée dans le 7^e arrondissement) est une maison de quartier et un centre d'animation sociale et culturelle proposant des activités sportives, culturelles et manuelles, au cœur du 7^e arrondissement. Sa vocation est de favoriser le dialogue et la communication intergénérationnelle et multiculturelle par des actions solidaires. Elle propose des cours d'alphabétisation et de FLE.

Le montant de la subvention 2022 proposée est de 6 000 €.

L'équipe Saint Vincent Alpha XV Paris propose des cours de français pour adultes afin de permettre aux personnes d'origine étrangère et aux primo-arrivants d'acquérir les bases en français, de se perfectionner dans la langue française, afin de passer les examens DELF A1, A2, B1 facilitant leur accès à l'emploi.

Le montant de la subvention 2022 proposée est de 1 500 €.

Espace 16 (action est localisée dans le 17^e arrondissement) : leur action s'articule autour de 2 volets complémentaires : l'animation d'ateliers sociolinguistiques pour des adultes avec préparation au passage des examens DILF et DELF (une partie des frais d'inscription peut être prise en charge).

Le montant de la subvention 2022 proposée est de 7 000 € avec la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs (2022-2024).

L'association **Français pour l'Insertion Sociale et Professionnelle en Europe (FISPE)** (action localisée dans les 17^e et 18^e arrondissements) a pour objet de contribuer à l'insertion sociale et professionnelle des

migrant·es par une initiation à la langue française au travers d'activités mises en place dans les 17^e et 18^e arrondissements. L'association propose des ateliers de lecture à voix haute qui permettent de compléter les cours de français classiques.

Le montant total de la subvention 2022 proposée est de 9 000 € (3 000 € DDCT-SEII / 4 000 € DDCT-SPV / 2000 € DASES-SEPLEX) avec la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs (2022-2024).

FLE & Compagnie (actions localisées dans le 13^e arrondissement) a pour objet de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes immigrées et de leurs familles, notamment leur intégration linguistique. L'action « Lien social Alpha 13 » a pour objet l'organisation de trois ateliers correspondant à 3 niveaux de langues, pour une trentaine de personnes immigrées, non scolarisées dans leur pays d'origine avec l'objectif de les rendre autonomes dans leur démarche quotidienne. Son projet « Séniors : français, lien social et accès aux droits » a pour objectif de répondre aux besoins de personnes de 55 ans et plus, non francophones, en particulier originaires de Chine et d'Asie du Sud-Est, par l'organisation d'ateliers linguistique en partenariat avec l'association BATIK International dans le cadre du projet « 13'Âges » et une information sur les droits en matière du droit et de la santé et son action « ASL lutte contre l'exclusion », pour permettre à des personnes étrangères ou d'origine étrangère en grande difficulté, de maîtriser les bases du français oral et écrit de façon à communiquer au quotidien et à pouvoir commencer un travail d'insertion.

Le montant total de la subvention 2022 proposée est de 7 500 € (4 000 € DDCT-SEII / 1 500 € DDCT-SPV / 2 000 € DASES-SEPLEX) dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs (2021-2023).

Form'Accueil (action localisée dans le 12^e arrondissement) vise à favoriser l'intégration des immigrés et des personnes issues de l'immigration à travers l'enseignement du français et la découverte du fonctionnement de la société française. Elle propose l'animation d'atelier sociolinguistiques et l'organisation de visites culturelles.

Le montant de la subvention 2022 proposée est de 1 000 €.

Français Langue d'Accueil a pour objectifs de promouvoir la langue française auprès des réfugié·es, des demandeur·ses d'asile et des personnes migrantes arrivant à Paris. Elle propose différentes actions. L'action « Accès aux soins et prévention santé » permet la mise en place d'actions d'information, prévention et d'orientation en s'appuyant sur des personnes ressources sur les questions de santé. L'action « Perfectionnement pédagogique » consiste à soutenir la formation des bénévoles intervenants dans l'association et à mettre au point des outils pédagogiques adaptés aux formations proposées. L'action « Accueil et aide au français, à certains droits et à l'inclusion numérique » permet d'accueillir et orienter les personnes en répondant aux multiples demandes de contacts, d'orientation, d'aider pour des formalités administratives simples ou de répondre aux besoins de traduction et les

orienter au mieux. L'action intègre également l'utilisation du numérique pour faciliter leur accès aux droits et leur insertion professionnelle. Enfin l'action « Ateliers sociolinguistique d'apprentissage du français » permet aux participant·es de bénéficier de 9 heures hebdomadaires d'ateliers dans la journée, en 3 ou 4 séances, ou 7,5 heures par semaine pour les ateliers du soir. Les groupes sont répartis en 8 niveaux en référence au CECRL, de "non lecteur non scripteur dans sa langue" à B1.

Le montant total de la subvention 2022 proposée est de 20 500 € (4.000 € DDCT-SEII / 2.500 € DDCT –SPV / 12.000 € DASES-SEPLEX / 2.000 € DASES –SANTE) dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs (2021-2023).

Les Médiateurs et les Médiatrices du 20^e (action localisée dans le 20^e arrondissement) accompagne les personnes en situation de précarité, en favorisant leur inclusion culturelle et levant les barrières de langue avec notamment l'organisation de cours de français au niveau alphabétisation pour les grand·es débutant·es et débutant·es, ainsi que du français à visée professionnelle.

Le montant de la subvention 2022 proposée est de 2 000 €.

La Ligue des Femmes Iraniennes pour la Démocratie (LFID) (action localisée dans le 11^e arrondissement) réalise des actions de prévention et de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales, et contre les discriminations multicritères à l'égard des femmes exilées et migrantes et leur famille. Elle propose des ateliers (santé, éducation sexuelle, sociolinguistique, expression artistique), pour rompre l'isolement des femmes. Le projet « Apprentissage du français » permet d'animer des ateliers socio linguistiques complétés par des sorties culturelles et d'organiser des cours de FLE.

Le montant de la subvention 2022 proposée est de 3 000 €.

Actions linguistiques spécifiques :

La Compagnie Gazelle (action localisée dans le 11^e arrondissement) a pour activités principales de créer, produire, diffuser des spectacles vivants pour tous les publics. Elle propose des ateliers de pratique artistique pour les grand·es débutant·es des cours ASL/FLE du Centre Social le Picoulet. Ils permettent d'accéder à l'apprentissage de la langue et de lutter contre les discriminations.

Le montant de la subvention 2022 proposée est de 2 000 €.

Le Réseau des Acteurs de la Dynamique ASL (RADyA) (action localisée dans le 14^e arrondissement) anime un réseau d'acteur·ices et développe la promotion d'une démarche favorisant l'autonomie sociale des personnes migrantes vivant en France. Il met en œuvre des actions sociolinguistiques en direction de femmes migrantes souvent hébergées en logement précaire, ayant des enfants en bas âge, sur des questions de santé et de nutrition.

Le montant de la subvention 2022 proposée est de 2 500 €.

Coordination linguistique et construction de parcours :

Carrefour 14 Centre Social et culturel Didot anime et gère un centre social en mettant en œuvre des actions destinées aux habitant•es du 14^e arrondissement. Le projet proposé permet de mutualiser le travail des associations du 14^e proposant des cours de français avec la mise en place d'une rentrée partagée en lien avec 5 autres associations du territoire. La mise en place de cette action permet de développer la synergie entre les différents acteurs et actrices, de professionnaliser les associations et de mieux répondre aux besoins des apprenant•es.

Le montant de la subvention 2021 proposée est de 1 500 €.

La Maison Bleue Porte Montmartre (action localisée dans les 17^e et 18^e arrondissements) est un centre social développant des activités pour les habitant•es du quartier. L'action proposée doit permettre la mise en place d'une rentrée partagée en lien avec l'association FISPE et tous les acteurs et actrices de l'apprentissage du français du territoire.

Le montant de la subvention 2022 proposée est de 5 000 €.

Qualification des acteurs et développement d'outils au service du français :

L'association L'Île aux Langues (action localisée dans le 18^e arrondissement) agit pour favoriser l'intégration des migrants et la mixité sociale par le biais de l'apprentissage de la langue française. Le projet doit permettre de poursuivre la création de supports vidéos afin de proposer l'accès à de nouveaux outils et de nouvelles ressources (fiches pédagogiques, supports authentiques dont numériques) à destination des formateurs et formatrices bénévoles et/ou salarié•es en complément des formations en présentiel.

Le montant de la subvention 2022 proposée est de 7 000 €.

Le Réseau des Acteurs de la Dynamique ASL (RADyA) (action localisée dans le 10^e) anime un réseau d'acteurs et développe la promotion d'une démarche favorisant l'autonomie sociale des personnes migrantes vivant en France. Il propose 2 cycles de formations en direction de formateurs et formatrices et animateurs et formatrices d'ateliers numériques afin de les former à l'andragogie et aux approches actionnelles permettant de faire apprendre le français pour agir de façon autonome au quotidien.

Le montant de la subvention 2022 proposée est de 1 500 €.

Réseau Alpha : L'association opère sur le territoire francilien en proposant un site non marchand intitulé « Portail sur l'apprentissage du français en Ile-de-France ». Ce site offre diverses informations aux Parisien•es sur le thème du français : référencement des structures proposant des cours avec leur lieu d'intervention, actualité sur le sujet du français, présentation d'outils à destination des formateurs et formatrices. L'association Réseau Alpha poursuit son implication dans Réseau EIF-

FEL avec l'accompagnement des associations dans le référencement de leur offre de formation.

Le montant de la subvention 2022 proposée est de 17 000 € avec la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs (2022-2024).

Accompagnement des résidents au sein des foyers de travailleurs migrants (FTM) et des résidences sociales issues du plan de traitement des FTM

Parcours (187680), présente deux projets. La première action, « invisibles aventuriers » propose au sein des foyers Gergovie (14^e) et Argonne (19^e) à destination des résidents et des habitants des quartiers, de partager une histoire des migrations subsahariennes à Paris, en donnant la parole à ceux qui en sont acteurs principaux par des ateliers d'arts plastiques et d'écriture hebdomadaires, des événements de restitution citoyens dans des espaces publics de Paris et des sorties culturelles et artistiques. La seconde action, « le cinéma frappe à la porte » est à destination des résidents de trois foyers de Paris (Bisson 20^e, Tolbiac 13^e, Gergovie 14^e). L'association propose des ateliers de création vidéo et d'éducation à l'image, ainsi que des cinés-foyers qui associent projection et animation d'un débat en lien avec la thématique du film.

Le montant total de la subvention 2022 proposée est de 8 000 € (3 000 € pour 1 projet et 3 000 € pour le second DDCT-SEII, 1 000 € DDCT -SPV, 1 000 € DAC) avec la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs (2022-2024).

Par ailleurs, il est rappelé que des subventions financées par le SEII ont déjà été votées (Conseil de Paris de février 2022) pour un montant de **23 500 euros**, pour 8 associations dans le champ de l'apprentissage du français.

Afin d'appuyer l'action municipale en faveur de l'intégration, je vous propose d'attribuer pour l'année 2022, des subventions pour un montant total de **134 500 euros**.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

|
|

2022 DDCT DASES DAC 5 Subventions (134 500 euros) à 21 associations au titre de l'apprentissage du français et de l'intégration.

Le Conseil de Paris

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du _____ 2022 par lequel Mme La Maire de Paris propose une subvention à 21 associations ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement en date du _____
Vu l'avis du Conseil du 10^e arrondissement en date du _____
Vu l'avis du Conseil du 11^e arrondissement en date du _____
Vu l'avis du Conseil du 12^e arrondissement en date du _____
Vu l'avis du Conseil du 13^e arrondissement en date du _____
Vu l'avis du Conseil du 14^e arrondissement en date du _____
Vu l'avis du Conseil du 15^e arrondissement en date du _____
Vu l'avis du Conseil du 17^e arrondissement en date du _____
Vu l'avis du Conseil du 18^e arrondissement en date du _____
Vu l'avis du Conseil du 19^e arrondissement en date du _____
Vu l'avis du Conseil du 20^e arrondissement en date du _____

Sur le rapport présenté par M. Jean-Luc Romero-Michel, au nom de la 4^e Commission.

Sur le rapport présenté par Mme Anne-Claire Boux, au nom de la 5^e Commission.

Sur le rapport présenté par Mme Léa Filoche et Mme Anne Souyris au nom de la 4^e Commission.

Sur le rapport présenté par Mme Carine Rolland au nom de la 2^e Commission.

Délibère :

Formations linguistiques / Ateliers Sociolinguistiques :

Article 1 : Une subvention d'un montant de **1 500 €** est attribuée à l'association **AARAO – Alphabétisation et accompagnement des ressortissants d'Afrique de l'Ouest** (19377) concernant son projet « LIEN SOCIAL, Atelier français pour autonomie socio-professionnelle, informatique, ouverture culturelle » (2022_04818).

Article 2: Une subvention d'un montant de **4 000 €** est attribuée à l'association **Alpha IV** (22121) (13^e) pour son projet d'« Ateliers socio-linguistiques » (2022_00612) dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs signée le 14 juin 2021.

Article 3 : Une subvention d'un montant total de **3 000 €** est attribuée à l'association **les Amis de la Bienvenue** (11305-13^e) :

- **1 000 €** pour son projet d'« Ateliers socio-linguistiques » (DDCT-SEII / 2022_05099),
- **2 000 €** pour son projet d'« Ateliers pluriculturels » (DASES-SEPLEX / 2022_05100).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle d'objectifs correspondant à ce projet.

Article 4 : Une subvention d'un montant total de **24 000 €** est attribuée à l'association **Atouts Cours (10892)** :

- **16 000 €** pour son action « Ateliers socio-linguistiques » (**3 500 €** pour la DDCT- SEII / 2022_04844 et **12 500 €** pour la DASES-SEPLEX / 2022_06057),
- **2 000 €** pour son action « Permanences d'écrivains publics » (DASES-SEPLEX / 2022_06058),
- **6 000 €** au titre des ateliers d'accompagnement à l'insertion professionnelle (DDCT- SPV – 2022_00687).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention annuelle d'objectifs correspondant à ce projet.

Article 5 : Une subvention d'un montant de **6 000 €** est attribuée au **Centre d'information et d'animation du 7^e arrondissement - Inter 7** (20145) (7^e) pour ses cours d'alphabétisation et de FLE (2022_00709).

Article 6 : Une subvention d'un montant de **1 500 €** est attribuée à **l'Équipe Saint-Vincent Alpha XV Paris** (108541) (15^e) pour ses cours d'apprentissage du français (2022_02843).

Article 7 : Une subvention d'un montant de **7 000 €** est attribuée à l'association **Espace 16** (20983) (17^e) concernant « l'apprentissage du français à Paris » (2022_01205). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle d'objectifs correspondant à ce projet.

Article 8 : Une subvention d'un montant total de **9 000 €** est attribuée à l'association **Français pour l'insertion sociale et professionnelle en Europe** (187253) (17^e et 18^e) :

- **5 500 €** pour la mise en œuvre d'ateliers de lecture à voix haute pour l'apprentissage du français et l'insertion sociale et professionnelle dans le 17^e arrondissement (**1 500 €** DDCT- SEII / 2022_04849 ; **2 000 €** DDCT-SPV/ 2022_00977 et **2 000 €** DASES-SEPLEX / 2022_06005),

- **3 500 €** pour la mise en œuvre d'ateliers de lecture à voix haute pour l'apprentissage du français et l'insertion sociale et professionnelle dans le 18^e arrondissement (**1 500 €** DDCT- SEII / 2022_04827 et **2 000 €** DDCT-SPV / 2022_00973).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle d'objectifs correspondant à ces projets.

Article 9 : Une subvention d'un montant total de **7 500 €** est attribuée à l'association **Fle & Compagnie** (171301) (13^e) dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs signée le 14 juin 2021 :

- **3 000 €** pour son action « Lien social Alpha 13 », relative à l'apprentissage du français au bénéfice des personnes non scolarisées dans leur pays d'origine (**1 500 €** DDCT-SEII / 2022_00421 et **1 500 €** DDCT-SPV / 2022_02624),
- **2 500 €** pour son action « Seniors : français, lien social et accès aux droits » relative à l'apprentissage du français et de l'accès aux droits au bénéfice des personnes de plus de 55 ans, non francophones, originaires de Chine et d'Asie du Sud-Est (DDCT-SEII / 2022_00422),
- **2 000 €** pour son action « ASL lutte contre l'exclusion » permettant à des personnes étrangères en grande difficulté, de maîtriser les bases du français oral et écrit (DASES-SEPLEX / 2022_00435).

Article 10 : Une subvention d'un montant de **1 000 €** est attribuée à l'association **Form'Accueil** (17659) (12^e) pour « l'achat de matériel pédagogique / ASL » (2022_05552).

Article 11 : Une subvention d'un montant total de **20 500 €** est attribuée à l'association **Français Langue d'Accueil** (18731) dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs signée le 14 juin 2021 :

- **2 000 €** pour son action « Accès aux soins et prévention santé » (DASES-SANTE / 2022_06100),
- **4 000 €** pour son action « Perfectionnements pédagogiques en vue de favoriser l'apprentissage du français » (DDCT-SEII / 2022_04967),
- **2 500 €** pour son action « Accueil et aide au français, à certains droits et à l'inclusion numérique » (DDCT-SPV – 2022_06099),
- **12 000 €** « Ateliers sociolinguistiques d'apprentissage du français » (DASES-SEPLEX – 2022_06004) .

Article 12 : Une subvention d'un montant de **2 000 €** est attribuée à l'association **les médiateurs et les médiatrices du 20^e** (184803) (20^e) pour leur action « cours de Français en alphabétisation et à visée professionnelle pour public en difficulté » (2022_04852).

Article 13 : Une subvention d'un montant de **3 000 €** est attribuée à l'association **la Ligue des Femmes Iraniennes pour la Démocratie - LFID** (107441) (11^e) pour le projet « Cours de français » (2022_00690).

Actions linguistiques spécifiques :

Article 14 : Une subvention d'un montant de **2 000 €** est attribuée à l'association **Compagnie Gazelle** (19410) (11^e) pour son action « Apprendre le français par la pratique artistique : Sors la langue de tes poches » (2022_04847).

Article 15 : Une subvention d'un montant de **2 500 €** est attribuée au **Réseau des Acteurs de la Dynamique ASL (Ateliers sociolinguistiques)** (169301) (14^e) pour ses ateliers sociolinguistiques portant sur des questions de parentalité/santé/nutrition, dans le quartier Didot-Porte de Vanves (2022_04854).

Coordination linguistique et construction de parcours .:

Article 16 : Une subvention d'un montant de **1 500 €** est attribuée à l'association **Carrefour 14** (9966) (14^e) pour le projet d'une rentrée partagée (2022_04845).

Article 17 : Une subvention d'un montant de **5 000 €** est attribuée à l'association **la Maison Bleue Porte Montmartre** (163481) (17^e et 18^e) pour son projet de « La rentrée partagée sur le 18^e et le 17^e » (2022_04851).

Qualification des acteurs et développement d'outils au service du français .:

Article 18 : Une subvention d'un montant de **7 000 €** est attribuée à l'association **l'Île aux Langues** (66681) (18^e) pour l'action permettant la réalisation d'une plateforme de ressources et d'outils pour les formateurs.trices bénévoles (2022_00065).

Article 19 : Une subvention d'un montant de **1 500 €** est attribuée au **Réseau des Acteurs de la Dynamique ASL** (Ateliers sociolinguistiques) (169301) (10^e) pour l'animation de 2 cycles de formations pour les formateurs ou les intervenants des ateliers numériques (2022_04853).

Article 20 : Une subvention d'un montant de **17 000 €** est attribuée à l'association **Réseau Alpha (20103)** pour une action non localisée, concernant « le référencement et la cartographie de l'offre d'apprentissage du français à Paris » (2022_01285). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle d'objectifs correspondant à ce projet.

Accompagnement des résidents au sein des foyers de travailleurs migrants (FTM) et des résidences sociales issues du plan de traitement des FTM

Article 21 : Une subvention d'un montant total de **8 000 €** est attribuée à l'association **Parcours** (187680) :

- **4 000 €** pour son action « invisible aventurier » (**3 000 €** DDCT SEII / 2022_02677 et **1 000 €** pour DDCT-SPV – 2022_01610),
- **4 000 €** pour son projet « le cinéma frappe à ta porte » (**3 000 €** DDCT SEII / 2022_02074 et **1 000 €** DAC / 2022_06214).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle d'objectifs correspondant à ces projets.

Article 22 : Les dépenses correspondantes sont imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2022 et exercices suivants sous réserve de la décision de financement